

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration
Séance du 21 décembre 2023**

ATTRIBUTION DES PRIX D'EXCELLENCE DU CONSERVATOIRE

Délibération n° DELIB_14_FI_23_12_21_GRANDS_PRIX

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 8 décembre 2023.

VU

- Les statuts de l'établissement et notamment l'article 4 ;
- le règlement intérieur de l'établissement ;
- le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président,

EXPOSE

L'établissement est soucieux d'offrir à ses élèves un enseignement d'excellence, lequel doit être reconnu et mis en valeur dans un esprit de saine émulation et de passion musicale.

L'établissement souhaite pouvoir attribuer une récompense financière aux élèves du Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille qui auront concouru le plus brillamment en fin d'année scolaire :

- Lors des examens de fin d'année en cycle d'orientation professionnelle musique (COP)
- Lors du concours « Pierre Barbizet » où des élèves du niveau précité présentent un programme conçu autour d'une esthétique ou d'un compositeur particulier.

Dans le premier cas, les prix sont nommés « Grands Prix du Conservatoire ». Dans le second cas, les prix sont nommés « Prix Pierre Barbizet ».

Ce dispositif de valorisation des élèves les plus brillants existait lorsque le Conservatoire était une régie municipale de la Ville de Marseille.

Au titre de sa mission d'organisation des formations et de rayonnement culturel du territoire, il est proposé au Conseil d'Administration de valoriser l'investissement pédagogique des élèves les plus brillants comme suit :

- Grand prix du Conservatoire promotion 2022-2023 :

Il est proposé d'attribuer ce prix aux trois meilleurs élèves qui auront obtenu aux examens une « mention Très Bien avec Félicitations du Jury ».

Les montants proposés sont les suivants :

- Premier Grand Prix du Conservatoire : **800 euros**
- Deuxième Grand Prix du Conservatoire : **600 euros**
- Troisième Grand Prix du Conservatoire : **400 euros**

Un classement des élèves les plus brillants est réalisé par la Direction du Conservatoire. Ainsi, les élèves ayant obtenu, face aux jurys des examens de fin de cycle (COP), une mention « Très Bien avec Félicitations du Jury » sont remarqués parmi les élèves validant leur UV principale pour l'obtention du Diplôme d'Etude Musicale (DEM). Un ordre de classement est établi au regard de critères pédagogiques. Les trois meilleurs élèves au classement recevront le Grand Prix. Ces prix peuvent également être attribués à plusieurs élèves dans le cas d'une discipline de pratique collective. Dans ce cas, le montant du prix est versé aux deux candidats.

La liste des lauréats proposée au Conseil d'Administration est la suivante :

- Premier Grand prix du conservatoire : Tianyu HU
- Deuxième Grand Prix du Conservatoire : Maud NEGREL et Marine RIPONI
- Troisième Grand Prix du Conservatoire : Ya'nan GONG

- Prix Concours Pierre Barbizet promotion 2022-2023 :

Il est proposé d'attribuer ce prix aux lauréats du concours.

Ce concours est organisé par la Direction du Conservatoire qui recueille l'avis du conseil des enseignements spécialisés (CES) et choisit un instrument et un thème pour le concours. Ce thème encouragera, tout au long de l'année, les classes d'une même discipline à réaliser un travail de fond sur une esthétique ou encore le style d'interprétation d'un compositeur. Les élèves présentent un programme en condition concert, auditionné par un jury de personnalités qualifiées, présidé par le.la Directeur.ice du Conservatoire ou son représentant. En cas d'égalité de votes, le vote du Président du jury emporte la décision. Les élèves autorisés à concourir ont le niveau Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) ou Perfectionnement.

Le montant proposé est le suivant : **800 euros**.

Le lauréat proposé au Conseil d'Administration est : Mathis LAMPIDECCHIA

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer les prix Grands Prix du Conservatoire et Prix Concours Pierre Barbizet aux élèves lauréats selon les montants susvisés.

Article 2 : d'inscrire les crédits prévus à cet effet sur les articles correspondants du budget 2023 au compte 65132 – Prix.

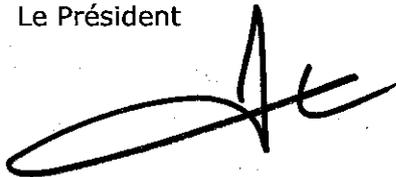
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes pour	20
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 21 décembre 2023.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le 21.12.23...

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le : 22.12.23